



4 février 2021

## **Violences et abus sexuels sur les enfants et les jeunes : Renforcement du dispositif cantonal de prévention**

**En 2020, 308 enfants ont été victimes de violences en Valais, dont 65 de violences sexuelles dans le milieu familial, scolaire, associatif ou autre. Chaque enfant qui subit de tels actes est une victime de trop. Mettant à profit le million alloué dès 2020 dans le cadre du paquet social accompagnant la mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), plusieurs services et offices de l'Etat, sous l'égide du Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS), ont défini un programme d'actions de prévention et de sécurité en faveur des mineurs.**

Les violences et abus sexuels sur les enfants et les jeunes sont un phénomène criminogène préoccupant. En 2018, on dénombrait 278 victimes de violences, dont 65 de violences sexuelles. Les chiffres de 2019 et 2020 ne sont pas meilleurs, avec respectivement 283 et 308 cas, dont 55 et 65 cas de violences sexuelles.

Dans ce contexte - et profitant de la mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) - le Conseil d'Etat a proposé des mesures d'accompagnement en lien avec les domaines du social, de la formation et de la sécurité en faveur des mineurs. Pour ce dernier volet, un budget annuel d'un million a été prévu.

Le Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) a donc réuni plusieurs services et offices de l'Etat et posé une réflexion visant à définir un programme d'actions et de mesures réalisables afin de protéger la jeunesse de notre canton. La Police cantonale (PC), le Service de l'enseignement (SE), le Service cantonal de la jeunesse (SCJ), l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF) ainsi que l'Office cantonal du sport (OCS) ont notamment participé à ce travail.

Cette collaboration a permis la mise en place d'un dispositif de prévention et de prise en charges des violences et abus sexuels axé sur quatre domaines, à savoir le tout public, les institutions (écoles, professionnels de la petite enfance, etc.), l'aide et les soins ainsi que les loisirs, par le biais notamment des actions suivantes :

### **Tout public**

1. Via la Police cantonale
  - a. Réalisation de dix capsules vidéo portant sur les thèmes du cyberharcèlement (pornographie, sexting, grooming), de l'enfant exposé aux violences domestiques, des abus et violences sexuelles, des écoles et des parents face à ces thématiques. Ces capsules seront diffusées sur les réseaux sociaux, les sites internet et seront mises à disposition du corps enseignant.
2. Via l'OCEF
  - a. Campagne d'information et de sensibilisation « Just say it » axée sur le consentement et destinée aux jeunes, sur les réseaux sociaux



- b. Création de matériel de prévention pour les jeunes (film romand « A la vista », outil sous forme de disque servant à l'autodiagnostic du couple, pour les jeunes, etc.)
- c. Participation avec Fribourg et Berne à la création de l'exposition bilingue « Plus fort que la violence »

### **Institutions**

- 1. Via le SCJ, au profit de la petite enfance (0 à 4 ans)
  - a. Journées de formations continues à la prévention des abus et à la gestion de l'intimité pour les professionnels de la petite enfance
  - b. Ateliers de sensibilisation pour les parents
- 2. Via le SE, au profit du Cycle 1 (4 à 8 ans)
  - a. Ateliers en 2H : connaissances des principes de prudence, de son corps, de ses émotions et de ses droits
  - b. Ateliers en 4H : rappel des principes de prudence et de prévention liés aux nouveaux médias
- 3. Via le SE et l'OCEF, au profit du Cycle 3 (12 à 15 ans)
  - a. Atelier de sensibilisation sur la base du programme « sortir ensemble et se respecter » : Prévention des violences dans les premières relations amoureuses
- 4. Via le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), au profit du post-obligatoire (15 ans et plus)
  - a. Sensibilisation à toutes les composantes de la sexualité
  - b. Encourager l'affirmation de soi et le respect des autres

### **Loisirs**

- 1. Via l'OCS
  - a. Au profit des moniteurs et futurs moniteurs Jeunesse et Sport (J+S) : conférences et journées de formation, de manière à sensibiliser et prévenir
  - b. Au profit des présidents d'associations sportives : point à l'ordre du jour de la rencontre des présidents
  - c. Au profit des entraîneurs, dirigeants, membres de comités et conseillers communaux en charge du sport : conférences publiques dans les villes valaisannes
- 2. Via le SCJ
  - a. Au profit moniteurs, aides de camps, colonies, camps de vacances : systématiser la formation de l'ensemble de ces personnes qui prennent en charge des enfants et des adolescents

### **Aide et soins**

- 1. Via le SCJ, au profit des enfants et adolescents victimes d'abus sexuels
  - a. Pérennisation de la prestation d'une association active dans le soutien, la prévention et la prise en charge des enfants et adolescents ayant subi des abus sexuels

Toutes ces actions se feront selon un calendrier défini. Certaines ont d'ores et déjà débuté et s'échelonneront sur l'ensemble de l'année, voire de l'année scolaire pour celles touchant l'enseignement.

**Personnes de contact**

**Frédéric Favre**, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05

**Christian Varone**, commandant de la Police cantonale, Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 59 05

**Isabelle Darbellay**, cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille, Département de la santé, des affaires sociales et de la culture 027 606 21 21

**Vincent Ebenegger**, responsable sport et santé à l'école, Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 94